



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Union Européenne

## ATOUT PLIE Nord-Ouest 91

### OBJET DE L'ACHAT DE PRESTATION : CAHIER DES CHARGES « Éveillez vos sens ! »

#### Mise en concurrence à procédure adaptée

**Date de mise en ligne du présent cahier des charges :**

25/03/2019

**Date limite de dépôt :**

15/04/2019

**Interlocuteurs Atout PLIE Nord-Ouest 91 :**

Inès GAROUSTE et Lucile CHEVRON au 01 69 29 92 98  
Sonia LASSIAZ au 01 69 29 00 11

**Réponse à transmettre par mail et par courrier :**

- Mails : [i.garouste@atoutplie.fr](mailto:i.garouste@atoutplie.fr) et [l.chevron@atoutplie.fr](mailto:l.chevron@atoutplie.fr)  
[s.lassiaz@atoutplie.fr](mailto:s.lassiaz@atoutplie.fr)

- Adresse :  
Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège  
91978 COURTABOEUF Cedex

**Période d'exécution de la prestation : (2 sessions)**

Entre le 23/03/2019 et le 31/12/2019

**LES DOCUMENTS DE REPONSE SONT A NOUS RENVOYER PAR  
COURRIER ET PAR MAIL AU PLUS TARD LE 15/04/2019**

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE A PROCÉDURE ADAPTÉE**

Atout PLIE Nord-Ouest 91 met en place sur le territoire des deux intercommunalités adhérentes (la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes du Pays de Limours) un accompagnement renforcé vers l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur le dispositif, confrontés à la précarité et à l'exclusion, jusqu'à leur maintien à l'emploi de plus de 6 mois ou leur entrée en formation qualifiante.

Suite au travail collaboratif mené avec les acteurs techniques partageant le Plan et aux retours des référents de parcours PLIE sur les besoins des publics accompagnés, Atout PLIE a souhaité, au cours de ces dernières années, mettre en place des actions de remobilisation vers l'emploi pour les publics fragilisés qui sont accompagnés.

En effet, certains participants sont en perte de confiance du fait de leur longue période de chômage et des difficultés cumulées dans le même temps (fragilité psychologique, précarisation, dégradation de l'état de santé).

A cela s'ajoutent l'isolement et la perte du lien avec le monde de l'entreprise : codes de l'entreprise et exigences des employeurs notamment.

La prise en compte de ces aspects est primordiale dans le cadre de l'accompagnement professionnel et du parcours PLIE afin d'agir dans la résolution des freins liés au retour à l'emploi.

**L'action de préparation et de remobilisation à l'emploi proposée dans ce présent cahier des charges et intitulée « Éveillez vos sens » doit donc permettre aux participants de bénéficier de coaching pour travailler sur leur projet professionnel en complément d'ateliers collectifs utilisant les vecteurs de remédiation afin de faciliter : la reprise d'un rythme de travail, l'appropriation d'un projet professionnel réaliste et réalisable, la resocialisation à travers une dynamique de groupe, la reprise de confiance en soi et la projection sur un emploi ou une entrée en formation. L'action prévoit également des immersions professionnelles pour favoriser la reprise d'activité durant l'action.**

Cette prestation pourra s'inscrire dans le cadre de la programmation 2014-2020 relative au FSE et plus précisément, sur l'axe prioritaire 3 du Programme opérationnel national FSE « emploi et inclusion ». A ce titre, elle pourra être cofinancée par le FSE.

## **ARTICLE 2 – OBJECTIFS DE LA PRESTATION**

### **Deux sessions d'ateliers de remobilisation par le biais du coaching et de la cuisine**

#### **Objectifs demandés au(x) prestataire(s) :**

- Permettre aux participants inscrits au PLIE de rompre leur isolement
- Leur permettre de reprendre petit à petit confiance en leurs capacités
- Favoriser une introspection des personnes via le support d'atelier collectif de cuisine et de coaching
- Permettre la reprise d'un rythme de travail
- Permettre un travail sur le projet professionnel de chaque participant à l'action
- Permettre la réalisation d'une PMSMP durant l'action pour chacun
- Faciliter la projection des personnes vers un emploi ou une formation

La prestation permettra aux participants de s'engager dans un parcours dynamique de resocialisation et de remobilisation à l'emploi devant permettre à chacun de connaître ses atouts, identifier ses freins, reprendre confiance en soi, valoriser son travail, reprendre un rythme de travail et favoriser la reprise d'une étape de parcours (emploi, formation, santé, etc.).

Le travail devra être mené en partenariat avec les référents de parcours PLIE, et l'équipe projet du PLIE.

#### **Cette prestation doit permettre :**

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

- La création d'un espace de parole libre et d'expression de tous les possibles par l'identification de son parcours personnel et professionnel,
- L'identification des atouts et des freins,
- La prise de conscience des étapes à franchir,
- La mise en perspective active par rapport aux projets d'avenir par des démarches à effectuer.

### **Résultats attendus :**

- Se resocialiser
- Reprendre confiance en ses capacités
- Mesurer facilement le fruit de ses efforts
- Se projeter de nouveau professionnellement
- Favoriser la réalisation d'une PMSMP par participant
- Déclencher une nouvelle étape de parcours à l'issue de l'action dans le mois suivant la prestation (Remise à niveau, formation, étape d'emploi, d'insertion, etc) marquant une évolution vers l'emploi
- 80% de mise en étape à l'issue de l'action
- 90% de taux de satisfaction des publics à l'issue de l'action

Un temps fort en fin d'action pour valoriser le travail mené par le groupe au cours de l'action d'une durée de 3 heures (temps de bilan).

### **ARTICLE 3 – DÉFINITION DES BESOINS**

**Effectif à encadrer :** 1 session pour 12 personnes inscrites ou éligibles au PLIE

**La prestation devra se dérouler sur les dates prévisionnelles suivantes :**

- Entre le 23/04/2019 et le 30/06/2019

Des informations collectives de recrutement seront organisées au cours des deux semaines précédant le démarrage de la session, afin de constituer le groupe de participants. La présence du prestataire sera requise sur ces temps de recrutement.

### **Nombre d'heures pour la session :**

**Semaine 1 à 3 :** Le programme ci-dessous, organisé sur 3.5 jours

18 heures par semaine de prestation de coaching collectif à visée professionnelle, incluant des temps individualisés sur le projet professionnel (3 journées de 6h par semaine)

3 heures de prestation de remobilisation par semaine, via un support de remédiation innovant (soit 9h sur 3 semaines)

*A minima, 2 visites de découverte d'entreprises ou organismes de formation pour le groupe seront intégrées au programme de mobilisation vers l'emploi, et organisées par le PLIE. Le planning proposé par le prestataire devra prévoir sur la durée, ce module intégré (temps hors prestation de ce présent cahier des charges).*

### **Semaine 4 :**

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
 15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
 MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 5200033 Code APE : 9499Z

3 jours de PMSMP pour chacun des participants

1 journée de 6h de débriefing de PMSMP animé par le prestataire de coaching collectif

### **Semaine 5 :**

18h de travail en collectif avec le prestataire sur la reprise d'étape à l'issue de la prestation : emploi, insertion, formation (3 journées de 6h sur la semaine). Durant ce travail collectif, les référents de parcours PLIE devront être mobilisés.

Un ou plusieurs prestataires pourront être sélectionnés pour mener l'action. L'ensemble des prestataires devront être en lien durant l'action et se transmettre toute information utile à l'accompagnement des participants.

## **ARTICLE 4 – MODALITÉS DE SÉLECTION DU CANDIDAT**

L'achat de prestation est soumis à concurrence entre candidats en mesure de réaliser le contenu de l'action décrit aux articles 1, 2, 5, 6.

L'étude des propositions reçues est réalisée avec la note méthodologique suivante :

- La qualité du contenu pédagogique est notée sur 20 points
- L'organisation de la prestation sur 20 points
- Les moyens mobilisés sur 20 points
- Le prix de la prestation sur 40 points

**Cette prestation pourra être réalisée par un ou plusieurs prestataires sélectionnés par Atout PLIE Nord-Ouest 91.**

La phase d'analyse des réponses pourra inclure une négociation sur la temporalité de la réalisation de la prestation, sur les critères de prix et de qualité, et le nombre de prestations.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

### **ARTICLE 5-1 LIEU D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

La prestation devra se dérouler sur le territoire d'intervention d'Atout PLIE (41 communes adhérentes), dans des locaux facilement accessibles par les transports en commun et équipés de salles pouvant accueillir l'effectif prévu, soit 12 participants et a minima un encadrant.

Les locaux devront être clairement identifiés dans la réponse à la mise en concurrence à procédure adaptée.

Si nécessaire, le PLIE pourra intervenir en renfort lors de la recherche d'un lieu d'action.

### **ARTICLE 5-2 – DÉLAIS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

L'intégration de participants pourra se faire au plus tard durant la première semaine d'action dans le but de compléter l'effectif (pour rappel, 12 participants prévus par session).

### **ARTICLE 5-3 – CONTRACTUALISATION DE LA PRESTATION**

#### **ARTICLE 5-3-1 – CONTRAT DE PRESTATION**

Un contrat de prestation sera signé entre Atout PLIE Nord-Ouest et le(s) prestataire(s), conformément à la procédure de gestion du Fonds Social Européen.

L'action ne pourra démarrer sans un minimum de 10 participants.

L'action est organisée pour 12 participants maximum.

Si l'effectif minimum requis n'est pas mobilisé la semaine précédant le démarrage de la prestation, l'annulation de l'action pourra être décidée par Atout PLIE Nord-Ouest 91.

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

D'autre part, Atout PLIE Nord-Ouest 91 se réserve le droit de raccourcir le temps de prestation en cas de désistement d'un nombre trop important de personnes durant l'action ou de l'annuler (en cas de désistement de plus de 50% du groupe constitué au démarrage).

#### **ARTICLE 5-3-2 – AVENANT**

En cas de réalisation de la prestation avant le 31/12/2019 et de besoins supplémentaires repérés avant la fin de ce même exercice, un avenant pourra être mis en place pour un complément d'heures dans les conditions définies par le contrat de prestation initial. Le prestataire devra faire au préalable une demande d'extension par écrit, la structure d'animation et de gestion du PLIE y répondra favorablement ou défavorablement en fonction des besoins exprimés et de sa capacité financière.

#### **ARTICLE 5-4 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA PRESTATION**

Le paiement de la session interviendra à la fin de la réalisation de la prestation, sur présentation d'une facture.

**Pour obtenir le paiement de la prestation, le(s) prestataire(s) devra(-ont) transmettre à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE : les heures consommées par les participants et leurs justificatifs, c'est-à-dire les feuilles d'émargement originales matin et après-midi signées par les participants et le formateur ainsi que cachetés, le bilan qualitatif global, les bilans individuels de fin de prestation, les supports de travail proposés aux participants et les résultats obtenus en terme d'étapes de parcours enclenchées en fin d'action ainsi qu'un échantillon des questionnaires de satisfaction.**

**Seules les heures réalisées par le prestataire en face à face avec les participants sur l'année 2019 seront payées sur présentation des justificatifs listés ci-dessus,**

#### **ARTICLE 5.4.1 ÉTABLISSEMENT DU PRIX**

L'offre du prestataire au présent cahier des charges doit, conformément au principe de mise en concurrence à procédure adaptée, comprendre les prix unitaires. Ces prix devront être indiqués en **coût horaire forfaitaire Formateur TTC incluant les frais de mission et autres frais.**

**Les prix seront fermes durant toute la durée de la prestation.**

#### **Prix 1 : Coût unitaire Horaire « Formateur » TTC pour les ateliers collectif de coaching**

**Soit 78h \* Coût unitaire Horaire « Formateur » TTC**

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires, de l'encadrant et cacheté, les supports de bilans.

#### **Prix 2 : Coût unitaire Horaire « Formateur » TTC pour les ateliers collectif de remédiation**

**Soit 9h\* Coût unitaire Horaire « Formateur » TTC**

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires, de l'encadrant et cacheté, les supports de bilans.

Les justificatifs nécessaires au paiement de la prestation seront la facture, les feuilles de présences émargées des stagiaires, de l'encadrant et cacheté, les supports de bilans.

**La prestation sera facturée conformément aux prix contenus dans le contrat de prestation.**

**Le prix est ferme durant toute la durée de la prestation.**

**Atout PLIE pourra retenir un ou plusieurs prestataires pour réaliser la prestation, conformément aux 2 prix précisés.**

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91  
15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82  
MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

## ARTICLE 5.4.2 – CLAUSE DE RÉFACTION

En cas de non réalisation des heures en face à face et en collectif, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne procédera pas au paiement des prix correspondants.

En cas de réalisation partielle, Atout PLIE Nord-Ouest 91 ne paiera que les prix des heures de prestation réellement exécutées.

La prestation pourra prendre fin de manière anticipée si le nombre de participants sur l'action devient insuffisant. Il pourra également être décidé conjointement, une révision des heures à la baisse, en cas d'effectif insuffisant.

## ARTICLE 5-5 – PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA PRESTATION

1. Les documents de réponse qualitatifs et financiers du présent cahier des charges, signés et cachetés.
2. La notification de la prestation par Atout PLIE Nord-Ouest 91, signée et cachetée.
3. Le contrat de prestation signé, paraphé et cacheté par le prestataire et Atout PLIE
4. Le présent cahier des charges signé paraphé et cacheté du prestataire dont l'exemplaire original conservé dans les archives d'Atout PLIE seul fait foi

## ARTICLE 6 – OBLIGATION DE PUBLICITÉ

**Le prestataire s'engage à afficher les logos suivants de gauche à droite sur les supports de la prestation et dans les salles ou bureaux de réalisation de la prestation : « l'Europe s'engage en Ile-de-France », le logo d'Atout PLIE, le logo du, des prestataire (s), ainsi que le logo du drapeau européen avec la mention « ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national Emploi et Inclusion 2014/2020 »**

## ARTICLE 7 - PUBLIC DU PLIE CONCERNE

12 participants PLIE pour la session de remobilisation vers l'emploi « **Eveillez vos sens** ».

Chaque session sera dédiée à des demandeurs d'emploi inscrits ou éligibles au PLIE ayant un **projet professionnel à définir, en perte de confiance en leurs capacités et ayant besoin de reprendre un rythme en étant soutenus dans leurs démarches de confirmation de projet professionnel.**

## ARTICLE 8 - MODALITÉS D'ORIENTATION DU PUBLIC VERS LE PRESTATAIRE

### ARTICLE 8- 1- NEUTRALISTES

Les personnes qui bénéficieront de la prestation seront sélectionnées par Atout PLIE Nord-Ouest 91, suite aux prescriptions faites par les référents de parcours PLIE et les prescripteurs du territoire. Les recrutements seront réalisés lors d'informations collectives organisées précédant le démarrage des sessions. La présence du, des prestataire(s) sera requise. Les informations relatives aux participants seront ensuite transmises au prestataire avant le démarrage de l'action.

## ARTICLE 9 - DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Le prestataire devra **détailler les différentes phases de la prestation** dans sa réponse à la présente mise en concurrence à procédure adaptée.

### Article 9-1 Les points d'étape

Dans le cadre du déroulement de la prestation, des points d'étape sont particulièrement importants et contribuent à donner pleinement son sens à l'action proposée. Ces points doivent donc faire l'objet d'une attention particulière.

Etape	Objet	Contenu
Entrée sur la prestation	Accueillir et informer les participants des	Présenter au participant les objectifs de la

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z

	objectifs de la prestation.	prestation, ses différentes phases.  Susciter l'adhésion.  Analyser les attentes / les besoins.  Proposer le planning de la prestation.  Informer le participant que l'action est financée par le FSE.
Suivi au cours de l'action	Informier l'interlocuteur à Atout PLIE et les référents de parcours PLIE de l'évolution des participants durant l'action.  Organiser une réunion de bilan de l'action.  Transmettre les documents supports de travail utilisés au cours de l'action  Des temps d'accompagnement individuels sont également prévus avec les participants sous forme d'un entretien individuel durant l'action.	Définir d'un plan d'action avec les participants  Réalisation des points d'étapes et mesurer l'évolution des participants, identifier les étapes franchies et les objectifs poursuivis.  Réajuster le contenu de l'action.  Faire un point sur la poursuite du parcours en lien avec la problématique de la personne et en informer l'interlocuteur d'Atout PLIE et les référents de parcours PLIE
Bilan de fin de prestation	Évaluation de l'action pour le participant et préconisations pour la poursuite du parcours par le prestataire.  Bilan de fin de formation pour les participants et bilan global à transmettre à la SAI. Transmettre les feuilles de présence originales signées matin et après-midi par le participant, le prestataire et cacheté, et les documents des bilans individuels et du bilan final cachetés et signés	Animation de la réunion de bilan de l'action  Entretien téléphonique avec l'interlocuteur d'Atout PLIE sur les conclusions de l'action.  Rédaction et diffusion des documents de bilan (global et individuel) aux référents de parcours PLIE, à l'interlocuteur d'Atout PLIE et de la SAI.
Abandon de la prestation	En cas d'absences répétées d'un participant, le prestataire doit le contacter par téléphone pour s'informer sur la situation. En cas de non réponse de sa part, le prestataire doit :	- Informer le référent de parcours PLIE et l'interlocuteur Atout PLIE de la situation et statuer sur la sortie du participant de l'action - Réaliser un bilan individuel de prestation et remettre l'écrit à l'interlocuteur Atout PLIE.

## ARTICLE 10 - CONTENU DU DOCUMENT FINAL TRANSMIS AU PARTICIPANT ET À ATOUT PLIE

Un document de restitution du parcours du participant au sein de la prestation lui sera transmis à l'occasion du dernier entretien avant la fin de la prestation « **Eveillez vos sens** ». Ce document est notamment composé des éléments suivants :

- Orientation préconisée en termes de reprise d'étapes de parcours après la fin de l'action (emploi, formation, sortie, etc.)
- Étapes réalisées dans le cadre de la prestation
- Évaluation de l'impact de la prestation sur le participant

Ce document est transmis au référent de parcours PLIE après accord du participant ainsi qu'à l'organisme financeur – Atout PLIE Nord-Ouest 91.

## ARTICLE 11 – MODALITÉS DE SORTIE DE LA PRESTATION

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z



Le prestataire informe régulièrement le référent d'Atout PLIE de la situation des participants au sein de la prestation.

Un cas d'absences répétées d'un participant, il est du devoir du prestataire d'en informer Atout PLIE ainsi que le référent de parcours PLIE en charge du suivi du participant.

## **ARTICLE 12 - MOYENS MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION**

### **Article 12- 1 - Moyens humains**

Un responsable de l'action est nominativement désigné par le prestataire. Il assure le suivi administratif de la prestation (transmission de documents relatifs à l'exécution de la prestation, feuilles de présences originales signée matin et après-midi par les participants, le prestataire et cacheté, etc.). Il est garant de la coordination technique de l'action entre tous les intervenants et du respect du cahier des charges.

Toute absence prolongée ou toute vacance de poste est immédiatement signalée à la référente de l'action au sein d'Atout PLIE, qui suit la prestation.

Tout changement d'intervenant est signalé à la chargée de mission d'Atout PLIE qui suit la prestation.

Le prestataire s'engage à faire intervenir un personnel compétent et formé pour la prestation.

Tout document utilisé sera transmis à Atout PLIE Nord-Ouest 91 dans le cadre de la prestation.

### **Article 12- 2 - Moyens matériels**

Le prestataire s'engage à organiser la prestation dans des conditions matérielles adaptées (locaux accueillants, espace de détente, etc.) et à mettre à disposition des participants des outils pédagogiques adéquats (adaptés et récents).

## **ARTICLE 13 - MODALITES D'ÉVALUATION DE LA PRESTATION – REUNION DE BILAN DE PRESTATION**

Au sein de l'association Atout PLIE Nord-Ouest 91, un référent est spécifiquement chargé du suivi de la prestation. Il assure des rencontres régulières avec le prestataire.

En fin de prestation, une réunion de bilan est organisée avec l'ensemble des prestataires et le référent Atout PLIE à la suite du temps fort de représentation.

Cette réunion de bilan vise à évaluer la qualité globale de la prestation, ses résultats, ses points forts et les problèmes que le prestataire a pu rencontrer dans son exécution, en présence ou non des participants.

**Pour chaque session, un bilan de fin de prestation sera organisé avec l'ensemble des partenaires et prescripteurs de publics pour échanger sur les résultats attendus et atteints par les participants suite à l'action.**

Le prestataire s'engage à favoriser en toute circonstance **le développement des liens avec les référents de parcours PLIE chargés du suivi des participants Atout PLIE** (échanges réguliers sur les parcours, participants aux réunions partenariales, etc.)

## **ARTICLE 14– CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ / DONNÉES NOMINATIVES**

Le prestataire s'engage à mettre en place des procédures permettant d'assurer la confidentialité des informations concernant les participants de la prestation. Les informations ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles relatives à la prestation en elle-même. Le participant est informé de l'utilisation faite des renseignements demandés, conformément au RGPD.

## **ARTICLE 15 – CONSERVATION ET PRÉSERVATION DES PIÈCES RELATIVES A LA PRESTATION**

---

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z



Dans le cadre de la présente mise en concurrence à procédure adaptée lancée par Atout PLIE Nord-Ouest 91, le(s) prestataire(s) retenu(s) s'engage(nt) à fournir toutes les données relatives au déroulement de la prestation demandée par l'État, ou tout autre organisme externe mandaté par l'État, aux fins de s'assurer de la bonne exécution de la prestation.

Le(s) prestataire(s) devra(-ont) conserver ces éléments pendant 10 ans.

## ARTICLE 16 – TRANSMISSION DE DOCUMENTS

Le(s) prestataire(s) s'engage(nt) à transmettre les documents suivants aux interlocuteurs ci-après identifiés :

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE À ATOUT PLIE**

<b>Rythme de transmission</b>	<b>TYPE DE DOCUMENT</b>	<b>DESTINATAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
<b>En réponse à la prestation</b>	Devis de formation Les documents supports de réponse Le RIB Les statuts Les CV des intervenants	Responsable administratif et financier d'Atout PLIE	Sans ces documents, le dossier ne sera pas traité.
<b>A l'entrée en prestation</b>	- Contrats de prestation signés et cachetés du ou des prestataires - Cahiers des charges paraphés signés et cachetés du ou des prestataires	Chargée de mission du PLIE	Sans ces documents, la prestation ne pourra pas démarrer
<b>Suivi de la prestation</b>	Bilan final de la prestation Bilans individuels Supports de cours Etats de présences originales des participants et du formateur, signés matin et après midi	Interlocuteur Atout PLIE Référénts de parcours PLIE	Ce document est la formalisation détaillée du travail mené durant la prestation avec le participant
<b>A la demande de règlement</b>	Les états de présence originaux La facture Echantillon de questionnaires de satisfaction/ le bilan global, les bilans individuels. L'ensemble de ces éléments devront être signés et cachetés par les participants et les prestataires.	Responsable administratif et financier d'Atout PLIE	Transmis pour mémoire avec les éléments suivants : état de présence, bilan final de la prestation
<b>Pour tous changements de formateurs</b>	CV de tout nouvel intervenant	Interlocuteur Atout PLIE	

Atout PLIE Nord-Ouest 91

Atout PLIE Nord-Ouest 91

15 avenue de Norvège – 91978 COURTABOEUF Cedex ☎ 01 69 29 00 11 Fax 01 69 29 08 82

MAIL : [contact@atoutplie.fr](mailto:contact@atoutplie.fr) N°SIRET : 415 255 52000033 Code APE : 9499Z